



Centre Hospitalier EpiCURA  
Delphine Cauchies  
Responsable Communication  
065 71 36 97 ou 0479 24 43 70

CHU Ambroise Paré  
France Brohée  
Chargée de Communication  
065 41 30 12 ou 0479 48 61 53

## Dossier de presse

### **Création d'une structure permettant une gestion conjointe de certaines de nos activités**

Le Gouvernement wallon attend des hôpitaux implantés dans le même bassin de soins qu'ils collaborent. Le CHU Ambroise Paré et le Centre Hospitalier EpiCURA, précurseurs en la matière, l'ont bien compris.

Nous avons décidé de créer une structure permettant la gestion conjointe de certaines de nos activités. Ce partenariat intelligent s'impose logiquement au vu des normes de plus en plus strictes, au vu des études menées par le KCE - le centre fédéral d'expertise des soins de santé - et enfin, au vu de l'expérience vécue dans d'autres pays.

L'intérêt du patient s'érige au cœur de cette démarche. Les objectifs d'une telle collaboration sont multiples : atteindre un niveau de qualité des soins supérieur, développer une attractivité suffisante pour attirer des professionnels de haut niveau, qu'il s'agisse des médecins ou du personnel infirmier et surtout, d'offrir aux patients de la région de Mons-Borinage-Ath des soins qu'ils méritent, à proximité de chez eux.

Précisons que ce processus s'intègre au sein de démarches institutionnelles dans lesquelles les médecins concernés et les conseils médicaux ont joué un rôle moteur. Leur collaboration active avérée conditionne indéniablement le succès de cette opération.

Récemment, Ambroise Paré et EpiCURA ont obtenu, chacun, un agrément pour le programme de soins cardiologiques B1-B2, soit un agrément qui les autorise à pratiquer comme par le passé le B1 ou la coronarographie invasive (imagerie du cœur et de ses artères) mais, dorénavant également le B2 ou la coronarographie interventionnelle (traitement de l'infarctus par dilatation de l'artère bouchée + placement éventuel d'un stent ou angioplastie). Auparavant, les patients étaient référés vers des centres B2 dans la région de Charleroi : à l'ISPPC pour Ambroise Paré et au GHDC pour EpiCURA, ainsi que dans les hôpitaux louviérois pour les procédures urgentes.

Ambroise Paré et EpiCURA s'unissent en dépassant le cadre d'une collaboration ponctuelle autour de la cardiologie interventionnelle qui fut pourtant le déclencheur de la manœuvre. En étudiant le projet, les

protagonistes se sont aperçus que d'autres domaines pouvaient justifier une collaboration et ont, dès lors, défini un cadre.

Le protocole d'accord porte sur trois niveaux :

1. Poursuivre l'étude de faisabilité sur des coopérations éventuelles dans certains domaines des disciplines médicales telles que l'hématologie, la chirurgie thoracique oncologique, l'oncologie, la recherche clinique,... et dans toute autre matière pouvant relever d'un projet commun.

Plus concrètement, il s'agira de créer des pôles d'excellence au niveau de Mons-Borinage-Ath proposant de prendre en charge une pathologie complexe via des pôles de compétences, ou des « surspécialités », implantés sur un ou plusieurs hôpitaux.

Le principe est donc bien de créer un circuit, de ne pas nécessairement tout concentrer en un seul lieu mais d'optimiser la prise en charge du patient grâce à la présence d'unités de pointe spécialisées dans les pathologies complexes.

2. Créer une structure de gestion et de coordination des domaines exploités en commun avec, en priorité, la cardiologie interventionnelle.

S'associer autour du B1-B2 permet

- > de traiter davantage de cas,
- > de disposer de plus d'avis sur des dossiers compliqués,
- > d'optimiser les ressources existantes (personnel, équipement,...),
- > de réaliser des économies d'échelle attendues par les autorités en charge des soins de santé.

EpiCURA et Ambroise Paré sont conscients que les activités de ces deux programmes ne pourront se développer de manière optimale et pérenne dans la région de Mons-Borinage-Ath que si elles sont hébergées au sein d'un centre de cardiologie interventionnelle visant une activité sur site unique de plus de 900 procédures diagnostiques B1 et de 500 dilatations coronaires B2. La duplication des projets cardiologiques locaux dans le bassin de soins conduirait probablement à ce qu'aucun des centres n'atteigne les seuils d'activité requis avec, pour conséquence funeste, la disparition du service proposé à la population locale.



Centre Hospitalier EpiCURA  
Delphine Cauchies  
Responsable Communication  
065 71 36 97 ou 0479 24 43 70

CHU Ambroise Paré  
France Brohée  
Chargée de Communication  
065 41 30 12 ou 0479 48 61 53

3. S'engager systématiquement à étudier les opportunités que les partenaires estiment intéressantes de mutualiser dans tous les domaines de l'activité hospitalière.

Concrètement et dans un premier temps, une équipe commune de cardiologie interventionnelle a été constituée. Des médecins issus des deux partenaires la composent. Un rapprochement est également en cours au niveau infirmier. Les plages d'activité des deux salles de cathétérisme situées à l'hôpital d'Hornu seront attribuées aux différents prestataires pour assurer le service 7j/7, 24h/24.

A ce jour, 120 procédures B2 ont été traitées dont une trentaine en dehors des heures ouvrables alors que les activités B1 réalisées de longue date sur les sites d'EpiCURA totalisent 750 cas/an.

## Les agréments en cardiologie

Le programme de soins cardiologiques fait l'objet de plusieurs agréments.

- A** Consultations classiques
- B1** Centre de diagnostic et d'imagerie du cœur et de ses artères par coronarographie invasive.
- B2** A l'activité B1 s'ajoute la coronarographie interventionnelle : traitement de l'infarctus par angioplastie, qui consiste à dilater l'artère coronaire bouchée et à placer si nécessaire un « stent ».
- B3** Aux activités B1 & B2, s'ajoute la chirurgie cardiaque : pontages et chirurgie des valves cardiaques à coeur ouvert.

Historiquement, les volets B2 et B3 étaient liés mais l'Arrêté Royal de juin 2012 a modifié le regroupement des soins.

- Les centres B1 qui prouvent un volume d'activité suffisant peuvent désormais postuler au statut de centre B1-B2.
- Pour ce faire, ils doivent remplir quelques conditions :
  - proposer au moins 3 cardiologues interventionnels,
  - disposer de 2 salles de cathétérisme,
  - traiter au minimum 300 patients/an.
- Les centres B1 qui ne peuvent ou ne veulent accéder à ce nouveau statut B1-B2 combiné peuvent demander un renouvellement de leur agrément pour une période unique de 7 ans.